



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 8 JUIN 2009

PRESENTS : Mmes ALBINI, DECHASEAUX, ZEMBALIA, Mrs ARCHAMBAULT, CHABOT, CONSTANT, JEANNIN, L'HERMITTE, LALY

ABSENTS : Mme LAURENT, MALFOY (procuration Mr L'HERMITTE)  
Mrs BRAVAIS, GUALEZZI (procuration à Mr JEANNIN), LAFFITE, MONJU, WIBAUX (procuration Mme ZEMBALIA)

Arrivée en cours de séance : Mr AUZAS au point n°2

Monsieur MOTOS Directeur de la Résidence

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

### EHPAD

#### *I- Délibération d'autorisation d'emprunt avec préfinancement*

La Caisse des dépôts et consignations vient de nous adresser sa proposition de prêt FAR :

Emprunt de 1 630 000 euros,

Durée 35 ans

Taux actuariel fixe 3,46 %

Amortissements actuariels (échéances constantes)

Echéances trimestrielles

Le remboursement annuel de cet emprunt s'élèverait à 80 000,8 € contre un loyer actuel de 121 713,80 €. L'économie réalisée sur 3 ans (environ 125 139 euros) devrait permettre d'envisager des travaux à réaliser pour les mises aux normes du bâtiment, et d'assurer le paiement des charges pour environ 4 560 euros (actuellement payées à Vivarais Habitat)

Mr Motos informe le conseil que Vivarais Habitat réalise actuellement un diagnostic, notamment électrique, document obligatoire dans le cadre de vente de bâtiment, qui précisera les travaux de mises aux normes à réaliser.

Cet emprunt est intéressant dans la mesure du projet envisagé de construction d'un EHPAD et de mise aux normes d'une partie seulement du bâtiment de la résidence qui serait conservée en EPA.

Il est précisé que la caisse des dépôts et consignations n'a pas jugé nécessaire de demander la garantie du Département sur l'emprunt envisagé, ce qui confirme que le choix d'acheter le bâtiment est tout jugé viable sans problème par cet organisme de prêts.

Dans le cadre de l'achat des bâtiments de la Résidence, un arrêté Préfectoral nous sera adressé autorisant le CCAS à contractualiser un emprunt de plus de 12 ans

***Le conseil d'Administration autorise à l'unanimité le président à signer le contrat de prêt et à demander la réalisation des fonds.***

## **2 Décision modificative**

Mr MOTOS informe le conseil d'administration que le budget soins alloué par la DDAS pour l'année 2009 est de 359 378 euros au lieu des 333 313,29 euros prévisionnels. Il convient donc d'affecter la différence de 26 064,71 euros en dépenses et en recettes.

Mr MOTOS propose la délibération modificative suivante :

Recettes 7361 dotation globale soins : 26 064,71 euros

Dépenses 6411 personnels titulaires : 23 664,71 euros

Dépenses 6811 amortissement : 2.400 €

***Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité cette décision modificative.***

Mr JEANNIN informe le conseil d'administration qu'une réunion pourra être programmée avant les congés de juillet pour fixer le cadre de l'étude de faisabilité du projet de construction EHPAD.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Louis JEANNIN